AOVS AUGENOPTIK VERBAND SCHWEIZ
FÉDÉRATION SUISSE DES OPTICIENS FSO

NEWSLETTER

EDITION N° 02/2017

EDITORIAL

ET NOUS POURSUIVONS – ENSEMBLE À DES NIVEAUX TRÈS DIVERS

Friedrich Grimm, président de la FSO, Otelfingen

C'est en ce mois de mai qu'a eu lieu le contrôle quinquennal de la formation professionnelle initiale d'opticien(ne) diplômé(e) CFC. La deuxième moitié de l'année sera dédiée à l'analyse des – espérons très nombreux – questionnaires renvoyés, au rapport intermédiaire à la commission CSDPQQ et à la décision sur la nécessité et la manière d'engager la révision des bases légales (ordonnance de formation et plan de formation). OPTIQUESUISSE et la FSO Fédération Suisse des Opticiens – les deux organisations du monde du travail OrTra de la branche – suivront ensemble la voie dans laquelle progressera la formation professionnelle initiale. J'estime que c'est là un signe très positif et un pas important pour l'avenir de la branche. Dans le domaine de la formation professionnelle supérieure également, de même que dans le domaine de la collaboration des deux associations de branche, des bases communes semblent devenir possibles à court et à moyen terme. Je considère cela aussi comme un signal de départ vers un nouvel avenir – non pour telle ou telle entreprise, non pour tel ou tel diplôme, mais pour l'optique et pour l'optométrie dans la Suisse de demain.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017 DE LA FSO

Secrétariat de la FSO, Berne

Cette année, l'assemblée générale de la FSO Fédération Suisse des Opticiens s'est tenue fin avril à Berne. Les membres ont approuvé toutes les affaires statutaires à l'unanimité et ont accordé la décharge aux organes responsables. Roman Nadler (photo), gérant de Visilab St. Gallen AG, 9000 Saint-Gall, a nouvellement été élu au comité pour remplacer le membre sortant Andreas Fuchs, également de Visilab. Roman Nadler reprendra au comité le dossier formation professionnelle initiale.

Par ailleurs, le projet «Optique suisse 2020» initié par les trois groupes économiques Dynoptic Partner AG, OptiCoach GmbH et la coopérative Team 93 fut présenté aux membres (cf. article ci-contre). L'assemblée générale de la FSO a approuvé à l'unanimité le projet «Optique suisse 2020», a voté les crédits nécessaires et donné le feu vert à sa mise en œuvre.

DYNOPTIC

OptiCoach
Service für innovative Augenoptiker

Team 93 Die Optikergenossenschaft
La coopérative d'opticiens

«OPTIQUE SUISSE 2020»

Jürg Depierraz, secrétaire de la FSO, Berne

Les trois groupes économiques Dynoptic Partner AG, OptiCoach GmbH et la coopérative Team 93 lancent une initiative intitulée «Optique Suisse 2020» pour créer un partenariat regroupant tous les intérêts: magasins de toutes tailles, professionnels de tous les niveaux (CFC, opticien(ne)s diplômés et optométricien(ne)s) ainsi que des entreprises de l'ensemble de la chaîne de valeur dans l'optique et l'optométrie. L'idée de trouver un moyen pour parvenir à former une communauté de tous ceux qui sont impliqués a été présentée au cours des dernières semaines aux organes dirigeants des deux associations de branche.

Il faut inventer une forme d'organisation qui intègre à part égale les deux associations de branche OPTIQUESUISSE et FSO Fédération Suisse des Opticiens. Elle devra aborder les sujets importants qui, non seulement sont devenus incontournables, mais offrent aussi des perspectives d'avenir pour la branche. Les initiateurs considèrent les tâches ci-après comme les plus urgentes:

- Concevoir un profil professionnel attrayant destiné à la future génération. Cela signifie des profils professionnels clairs avec les voies de formation correspondantes.
- Harmoniser la formation et le perfectionnement des deux associations et établir un concept de formation uniforme pour toute la Suisse.
- Marquer des points au plan politique en parlant d'une seule voix. Il est nécessaire pour cela de mettre tous les intéressés sous le même toit, ce qui permettra à la branche de se présenter en force lorsqu'il s'agit de questions relevant de la formation professionnelle, du profil de la profession et de l'économie. La branche aura ainsi une opinion claire, un point de vue affirmé et davantage d'influence.
- Répondre aux besoins de la clientèle avec la meilleure qualité possible. La branche favorise une évolution visant à satisfaire les exigences futures de la clientèle.

L'assemblée générale de la FSO fin avril 2017 a approuvé à l'unanimité le projet «Optique Suisse 2020», elle a voté les crédits nécessaires et donné son feu vert pour que la FSO participe à une table ronde avec tous les intéressés. Le 11 juin 2017, OPTIQUESUISSE prendra une décision sur ce projet.

ORDONNANCE RELATIVE À LA NOUVELLE LOI SUR LES PROFESSIONS DE LA SANTÉ LPSAN EN PRÉPARATION

Jürg Depierraz, secrétaire de la FSO, Berne

La loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) (voir notre article détaillé dans la Newsletter No 04/2016 sur www.aovs-fso.ch) a été adoptée en vote final lors de la session d'automne. Le délai référendaire a expiré le 19 janvier 2017 sans avoir été utilisé. Pour cette raison, l'administration – en l'occurrence l'Office fédéral de la santé publique OFSP – a pris en mains les travaux de planification et de rédaction de l'ordonnance relative à la LPSan. Ces travaux avaient été mis sur rails dès l'automne 2016 par l'OFPS et ont été définitivement mis en route le 15 février 2017.

Au cours des dernières semaines, un groupe dit «de focalisation» optométrie, sous la direction de professeurs à la Haute école spécialisée de la Suisse du nord-ouest avec la participation de représentants de la FSO, d'OPTIQUESUISSE et de la SSOO, a proposé des compétences opérationnelles pour les Bachelor en Optométrie. A partir de l'automne 2017, les juristes de l'Office fédéral de la santé publique rédigeront l'ordonnance d'exécution sur la base de ces propositions. La procédure de consultation est prévue pour 2018. Le 1er janvier 2020 reste la date envisagée pour la mise en vigueur de la LPSan et de son ordonnance d'exécution.

ANALYSE DU CHAMP PROFESSIONNEL DANS L'OPTIQUE ET L'OPTOMÉTRIE – LA SUITE

Friedrich Grimm, président de la FSO, Otelfingen

Les associations OPTIQUESUISSE et FSO ont financé conjointement une analyse du champ professionnel dans l'optique et l'optométrie. A l'incitation du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, la branche a effectué une étude préalable pour définir les mesures de formation propres à lutter contre la pénurie croissante de main d'œuvre. Les résultats de cette analyse du champ professionnel ont été présentés au public et à l'administration (SEFRI) le 5 mai 2017 à Berne.

Cela va continuer. C'est ainsi que l'on peut résumer le résultat de l'analyse du champ professionnel dans l'optique et l'optométrie: «La situation actuelle, qui ne donne pas la possibilité de qualification dans la formation professionnelle supérieure (tertiaire B) aux opticien(ne)s CFC, est considérée comme insatisfaisante. L'exigence ‹pas de diplôme sans passerelle› n'est que partiellement remplie dans la branche de l'optique, or cela peut être pour les futurs professionnels un argument pour ne pas choisir une formation d'opticien(ne) CFC et réduit massivement l'attrait de la branche. En l'absence de qualification de niveau tertiaire B, il devient aussi difficile d'assurer les besoins en personnel qualifié.»

Compte tenu des réactions de la branche et du résultat de l'analyse, l'accompagnateur pédagogique externe et chef de l'analyse du champ professionnel, le Dr Gregor Thurnherr du ZbW – centre de formation professionnelle continue – de Saint-Gall, recommande d'aborder très soigneusement la question d'une éventuelle formation professionnelle supérieure dans le cadre d'un projet spécifique, suivi par des personnes extérieures. Outre toutes les associations professionnelles de la branche (à savoir les deux organisations du monde du travail OrTra, OPTIQUESUISSE et FSO), le SEFRI doit également être associé à ce projet : «Il est indiqué qu'un tel projet soit mené dans le cadre de la loi fédérale sur les professions de la santé et de l'ordonnance y afférente. Mais le démarrage éventuel du projet ou d'un avant-projet ne dépend pas de l'entrée en vigueur de cette loi ou de l'ordonnance. En fonction du degré de détail et de l'orientation de l'ordonnance, le projet déterminera la manière dont le diplôme de formation professionnelle supérieure (tertiaire B) devra être conçu et quelles possibilités existeront pour le délimiter par rapport au diplôme de ‹Bachelor of Science in Optometrie›. La question de savoir si les réfractions et les adaptations de lentilles de contact doivent faire partie d'un diplôme de formation professionnelle supérieure ne peut être réglée par les seules associations d'opticiens. Les décisions nécessaires doivent être prises au niveau de la politique (de santé) et non à celui de la politique associative. Mais une stratégie commune des associations de la branche est néanmoins un facteur de succès essentiel dans le processus politique», comme l'exprime en résumé le Dr Gregor Thurnherr du ZbW.

OPTIQUE ET OPTOMÉTRIE – TROIS PROFILS PROFESSIONNELS POSSIBLES, MAIS AUSSI NÉCESSAIRES

Thomas Löhr, membre du comité de la FSO, Bâle

Actuellement, il existe dans notre branche de l'optique et de l'optométrie deux profils professionnels. D'une part, la formation professionnelle initiale de quatre ans d'opticien(ne) CFC et, d'autre part, les trois années d'étude à plein temps à la Haute école spécialisée de la Suisse du nord-ouest à Olten qui mènent au Bachelor en Optométrie. La FSO, Fédération Suisse des Opticiens, est convaincue – et sa position est en principe corroborée par la récente analyse du champ professionnel – qu'il y aurait de la place pour trois profils professionnels. La FSO en voit aussi le sens et la nécessité.

L'analyse du champ professionnel qui a été présentée le 5 mai 2017 (voir article ci-contre) a révélé pour l'essentiel deux choses. Premièrement, les deux associations connaissent un besoin considérable de personnel qualifié. C'est ce qu'a démontré une récente enquête de l'association suisse des fournisseurs de l'optique OPTICS auprès de la branche. Rien que dans les magasins participants (environ un tiers des membres de la branche ont répondu), il manque une centaine de spécialistes ayant une formation supérieure. Deuxièmement, il faut que tous les intéressés réfléchissent ensemble à la manière de combler la lacune entre le CFC et le Bachelor.

La FSO Fédération Suisse des Opticiens est d'avis que la branche dispose de suffisamment d'espace pour implanter trois profils professionnels. Cette position est également soutenue par les cantons pour des raisons de politique financière et sanitaire comme l'a constaté la FSO lors de récents contacts.

Ce système à trois niveaux nécessiterait notamment d'établir une distinction entre les compétences opérationnelles du nouvel opticien diplômé et celles de l'actuel Bachelor en Optométrie. Cette différenciation entre les trois niveaux pourrait se résumer approximativement ainsi:

- Adapter l'offre de formation professionnelle initiale au CFC par les compétences opérationnelles demandée actuellement sur le marché et qui seront à l'avenir requises pour la profession.
- Offrir une formation professionnelle supérieure d'opticien diplômé ayant la compétence d'effectuer des réfractions et d'adapter les lentilles de contact et disposant des connaissances nécessaires à la gestion indépendante d'une affaire.
- Ajouter à la formation de Bachelor en Optométrie de la Haute école spécialisée de la Suisse du nord-ouest les compétences opérationnelles pour effectuer des réfractions et adapter les lentilles de contact ainsi qu'un savoir-faire supplémentaire et la compétence pour réaliser divers dépistages des troubles oculaires.

Il va de soi qu'une différenciation entre trois profils professionnels devrait aussi, si c'est utile et nécessaire, être implémentée également dans les lois cantonales sur la santé.

Un tel modèle à trois niveaux serait profitable à tous: aux diplômés de la formation professionnelle initiale auxquels s'ouvriraient deux nouvelles voies de perfectionnement et donc suffisamment de perspectives pour rester dans la profession. Aux opticiens diplômés qui pourraient continuer leur formation vers le Bachelor en Optométrie, ainsi qu'à ces derniers que la loi reconnaîtrait comme les seuls à pouvoir exercer dans le domaine des prestations de services optométriques annexes.

Une idée que la FSO aimerait bien continuer à discuter avec des représentants de la branche.

IMPRESSUM

Responsabilité: Fédération Suisse des Opticiens FSO, Seilerstrasse 22, Case postale, 3001 Berne, Tél. +41 (0)31 310 20 16, info@aovs-fso.ch, www.aovs-fso.ch
Layout: circus communication gmbh, Berne. Impression: Länggass Druck AG Bern, Berne. Tirage: 1500 exemplaires. Berne, mai 2017.